

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé public de l'entrevue avec l'honorable Bill Blair, ministre de la Défense nationale¹

Le ministre Bill Blair a pris part à une entrevue menée par les avocats de la Commission le 21 février 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et a fait référence à des informations classifiées. Le présent document est la version publique du résumé d'entrevue classifié déposé en preuve au cours des audiences à huis clos de la Commission qui ont eu lieu en février et mars 2024.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Ce résumé doit être lu conjointement avec les rapports institutionnels de la Sécurité publique préparés par le gouvernement du Canada.

1. Contexte

¹ Traduction

NON CLASSIFIÉ

[2] M. Blair a été nommé ministre de la Défense nationale en juillet 2023. Avant cela, il a occupé plusieurs autres portefeuilles au sein du Cabinet : ministre de la Protection civile et président du Conseil privé du Roi (octobre 2021 – juin 2023), ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (novembre 2019 – octobre 2021), ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé (juillet 2018 – novembre 2019) et secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (janvier 2017 – juillet 2018). La présente entrevue a porté sur le mandat du ministre Blair à titre de ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

2. Description générale du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile

[3] Le ministre Blair a déclaré que le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (le « Ministère ») est responsable des questions de sécurité publique, de sécurité nationale et de gestion des urgences. Le ministre de la Sécurité publique supervise cinq organismes : la Gendarmerie royale du Canada (« GRC »), le Service canadien du renseignement et de la sécurité (« SCRS »), l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC »), le Service correctionnel du Canada (« SCC ») et la Commission des libérations conditionnelles du Canada (« CLCC »). [Le ministre Blair a par la suite confirmé qu'en plus de ces cinq organismes, le Ministère comprend également trois organes d'examen : la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, le Bureau de l'enquêteur correctionnel et le Comité externe d'examen de la GRC]. Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile est dirigé par le sous-ministre. Ce dernier rend compte au ministre, tout comme les directeurs et chefs des cinq organismes susmentionnés. Le ministre Blair a renvoyé les avocats de la Commission à la lettre de mandat qu'il a reçue du premier ministre au début de son mandat pour plus de détails.

[4] Le ministre Blair a expliqué que le ministre « préside » le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et est responsable de « la gestion et de la direction » du Ministère. [Il a par la suite confirmé que le ministre avait un large éventail d'obligations, de fonctions et de responsabilités statutaires qui sont énoncées dans bon nombre de lois

NON CLASSIFIÉ

fédérales. En outre, chaque organisme dispose de sa propre législation qui définit son autorité statutaire et, à des degrés divers, le rôle et l'autorité du ministre. Par exemple, il ne participe pas aux questions opérationnelles comme les enquêtes du SCRS et de la GRC.] Les chefs de ces organismes lui rendent compte afin d'assurer un contrôle approprié. Si nécessaire, le ministre pose des questions sur les informations présentées.

- [5] Le ministre Blair a évoqué les directives ministérielles, qui sont des instruments formels fournissant des orientations de haut niveau tout en laissant aux chefs des organismes le soin de déterminer les moyens de les mettre en œuvre. Il a fait référence aux directives ministérielles 2021-2023 qu'il a données au SCRS et à la GRC au cours de son mandat.

3. Mandat de ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

- [6] Le ministre Blair a expliqué que ses fonctions antérieures de chef de la police de Toronto, de secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et de ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé ont facilité sa transition vers le rôle de ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Lorsqu'il a pris ses fonctions, il connaissait déjà les directives ministérielles sur la sécurité publique 2019-2021 rédigées par son prédécesseur, Ralph Goodale. Lorsqu'il a été nommé, le ministre Blair a bénéficié de breffages exhaustifs de la part de fonctionnaires du portefeuille de la sécurité publique.
- [7] Le ministre Blair a évoqué l'importance de l'ingérence étrangère (« IE ») pour son ministère. Il a déclaré que la Sécurité publique – parmi d'autres bureaux, ministères et organismes comme le **Bureau du Conseil privé (« BCP »)**, les **conseillers à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre (« CSNR »)**, le SCRS, le **Centre de la sécurité des télécommunications (« CST »)** et Justice Canada – est responsable de la protection du Canada contre toutes les menaces, y compris l'IE. Il a déclaré que l'IE était une priorité pendant son mandat, comme le montrent les directives ministérielles 2021-2023 qu'il a données au SCRS et à la GRC. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste classée par ordre de priorité, l'IE figurait en deuxième position dans les deux directives, ce qu'il considérait comme conforme à son importance relative. Le ministre

NON CLASSIFIÉ

Blair a également reconnu que la sensibilisation et la préoccupation du gouvernement du Canada à l'égard de l'IE se sont accrues au cours de son mandat.

- [8] Le ministre Blair a décrit la répartition de son équipe pendant son mandat de ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Son travail était soutenu par deux groupes : le personnel exonéré de son cabinet ministériel et les fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique. Le cabinet du ministre était composé de son chef de cabinet, de quatre directeurs (directeur des politiques, directeur des affaires parlementaires, directeur des opérations et directeur des communications ministérielles) et d'autres membres du personnel.
- [9] Le ministre Blair a évoqué le flux de renseignement classifié au sein de la Sécurité publique. Il a fait remarquer que les chefs des organismes ne lui transmettaient généralement pas de renseignement par l'intermédiaire du sous-ministre de la Sécurité publique, mais qu'ils lui faisaient directement rapport. Ce n'est pas le personnel du ministère de la Sécurité publique qui portait à son attention les informations très secrètes. Par conséquent, il n'a jamais reçu de breffage « Très secret » de la part de quiconque au sein du bureau du sous-ministre ni du Ministère. Le directeur du SCRS, David Vigneault, l'a souvent informé à propos de documents classifiés et, à l'occasion, le sous-ministre assistait à des breffages de niveau « Très secret ». Le directeur était disposé à fournir des informations et le ministre Blair s'est entretenu assez régulièrement avec lui. Pour les questions impliquant des informations classifiées, le directeur demandait au ministre Blair de se rendre dans un local isolé pour l'information sensible cloisonnée (« LIISC ») pour y être informé. Au cours de ces breffages, M. Vigneault informait le ministre Blair verbalement ou lui présentait différents types de documents.
- [10] Le ministre Blair a discuté de la réception et de l'examen de demandes précises de mandats judiciaires, comme l'exigent les articles 12 et 16 de la *Loi sur le SCRS*. [Il a par la suite confirmé que son cabinet ministériel recevrait les demandes de mandats judiciaires du bureau du sous-ministre.] M. Vigneault lui a fourni des breffages classifiés sur ces mandats et il a pu poser des questions, au besoin. Le ministre Blair a évoqué deux demandes de mandat de ce type. Il a souligné l'importance du contexte plus large

NON CLASSIFIÉ

dans lequel ces breffages avaient lieu : il y avait une préoccupation croissante concernant les activités hostiles des acteurs étatiques, y compris de la République populaire de Chine, compte tenu de l'affaire Meng Wangzhou en cours, sans oublier les deux Michael. C'est dans ce contexte que le ministre Blair et le directeur ont discuté des actions possibles que le SCRS proposait d'entreprendre en réponse aux informations classifiées échangées avec le ministre Blair.

- [11] Le sous-ministre de la Sécurité publique avait accès à des documents classifiés lorsqu'ils étaient envoyés par le SCRS via le Réseau canadien Très secret à l'attention de certains membres du personnel ayant une habilitation de sécurité au ministère de la Sécurité publique. Si le sous-ministre concluait de manière indépendante que le renseignement devait être porté à l'attention du ministre Blair, il aurait pu le faire. Or, cela ne s'est jamais produit. Ni le ministre, ni les membres de son cabinet n'avaient un accès direct à du renseignement classifié.
- [12] Le ministre Blair a mentionné la nécessité d'une attribution publique plus explicite des activités d'IE à un État étranger, et qu'il y avait lieu d'avertir plus clairement les victimes – ou ceux qui pourraient être impliqués dans des activités d'IE. Le directeur Vigneault ne lui a parlé d'aucune des breffages « défensifs » (ou, comme il préférait les qualifier, « proactifs ») que le SCRS avait l'intention de fournir à un député. Un député lui a parlé une fois alors qu'il sortait de la Chambre des communes et s'est inquiété du fait que le SCRS l'avait approché et voulait lui parler. Le ministre Blair s'est souvenu avoir encouragé le député à assister à la réunion, mais a déclaré qu'il ne connaissait pas l'objet du breffage proposé par le SCRS. À l'époque, le ministre Blair ignorait que le SCRS organisait des breffages défensifs à l'intention des députés.

4. Han Dong

- [13] Le ministre a été informé par le SCRS, **après l'élection de 2019, des irrégularités présumées liées à l'IE dans le cadre de la course à l'investiture du Parti libéral du Canada de Don Valley-Nord** en 2019, après avoir assumé le rôle de ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Le breffage avait pour but de lui présenter la

NON CLASSIFIÉ

situation afin qu'il en soit informé. Le ministre Blair ne s'est pas inquiété du renseignement à l'époque parce que (1) il n'était pas solidement étayé; (2) il ne suggérait pas que le député Dong était au courant des irrégularités; et (3) il ne suggérait pas que les résultats de l'élection de Don Valley-Nord avaient été compromis. Le ministre Blair faisait confiance au SCRS et pensait que si le Service avait cru que le député Dong était sous l'influence de la RPC, il aurait pris les mesures qui s'imposaient.

5. IE pendant les élections de 2021

- [14] Le ministre Blair a déclaré qu'il avait été informé par le SCRS d'une autre affaire d'IE après la fin de son mandat de ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

6. Erin O'Toole

- [15] Le ministre Blair n'avait absolument pas connaissance d'un quelconque renseignement relatif à des activités d'IE visant le député Erin O'Toole. Le ministre Blair a pris connaissance du ciblage présumé du député O'Toole après que ce dernier eut fait une annonce publique.